

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<u>O B J E T :</u> COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 36 Votants : 36 Délib. n° 15 – 30/07/2020 Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le
--	--

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néliach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llores, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Mercredi 22 juillet 2020

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEVOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAN Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), PERSON Claude (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), ROMERO Pierre (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T),

Absents excusés : DRAGUÉ Céline (T), GOMEZ Claude (T),

Absents ayant donné pouvoir :

Vivien PETIT^{RE} a été nommé secrétaire de séance.

PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/08/2020 066-246600415-20200730-DE_042_2020-DE

VU les articles 1650 A du Code Général des Impôts (CGI) et 346 à 346B de l'annexe III du CGI précisant les modalités de fonctionnement et de désignation de membres de cette instance.

VU la circulaire du 20 juillet 2020 adressée au groupement par le Directeur départemental des Finances Publiques

CONSIDERANT que la commission intercommunale se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

CONSIDERANT que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale, que depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

CONSIDERANT que cette commission doit être composée du président de l'EPCI et de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

SACHANT que pour permettre une meilleure représentativité, il est important que les personnes désignées soient imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation - TH et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 A du code général des impôts. Par ailleurs, l'obligation qu'un commissaire titulaire et un commissaire suppléant soit domicilié hors territoire communautaire a été supprimée. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant.

SACHANT que la désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

SACHANT que la désignation des commissaires est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération de l'organe délibérant, après proposition des communes. De ce fait, le groupement a récemment sollicité les communes membres pour la nomination de 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants, permettant au directeur départemental des finances publiques de désigner les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants.

AU VU des propositions des communes portant nomination de commissaires titulaires et commissaires suppléants amenés à siéger au sein de la commission intercommunale des impôts directs

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

DECIDE d'instituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/08/2020 066-246600415-20200730-DE_042_2020-DE

VALIDE la composition de la commission telle qu'arrêtée conformément à la liste ci jointe

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
William BURGHOFFER**



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/08/2020 066-246600415-20200730-DE_042_2020-DE

Communes représentées	Commissaires Titulaires		Commissaires Suppléants	
Mairie de Bélesta	BOURNIOLE	Frédéric	PORRA KUTENI	Valérie
Mairie de Boule d'Amont	BATLLE	René	GELI	Albert
Mairie de Bouleternère	BAILBE née NOE	Noëlle	MURCHO	Bernadette
	RENON	Albert	REIG	Jacqueline
Mairie de Corbère les Cabanes	MARTINEZ	Jean-Charles	SURJUS	Monique
	LOPEZ	Bruno	BRIAL	Jean-Pierre
Mairie de Corbère	HARIBOU	Ali	BANACH	Christophe
Mairie de Corneilla la Rivière	LORD	Stéphane	PROFFIT	France
	BALANGER	Jean-François	REDO	Fabienne
Mairie de Ille sur Têt	CRISTOFOL	Françoise	DOMENECH	Alain
	PERKOVIC DURAND	Nathalie	DUPRE	Francis
Mairie de Millas	PERSON	Claude	GARSAU	Jacques
	CAMI	Patricia	DEDOURGE	Anne-Marie
	NOU	Jean-Christophe	COGNARD	Sébastien
Mairie de Nèfiach	VALLIER	Michel	TUBAU	Monique
	CHAZALMARTIN	Frédérique	VARLOUD	Philippe
Mairie de Prunet et Belpuig	DESSEAUX	Françoise	BRAUD	Charlotte
Mairie de Rodés	BONMARTEL	Jonathan	GENOT	Solenn
Mairie de Saint Féliu d'Amont	OLIVE	Robert	MORAT	Jean Claude
Mairie de Saint Michel de Llotes	SOLERE	Jean-Claude	GATEU	Philippe

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/08/2020 066-246600415-20200730-DE_042_2020-DE